

bien qu'en général les membres d'un même groupe fassent bloc sur les questions importantes, il leur arrive assez souvent d'être en désaccord. Certains de ces groupes, d'ailleurs, existent principalement pour une raison pratique : le choix et la présentation de candidats aux postes à pourvoir dans les divers organes des Nations Unies. Chez d'autres, au contraire, la concertation est de règle sur presque tous les sujets. Géographiquement, ces groupes officieux se répartissent en « Occidentaux » (un certain nombre de pays développés comprenant les États-Unis d'Amérique, l'Europe de l'Ouest, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ainsi que le Japon dans bien des cas); « pays de l'Est » (Union soviétique et autres pays socialistes, à l'exception de la République populaire de Chine et de l'Albanie); « Afro-asiatiques »; et « Latino-américains ». Les pays du Tiers Monde, parfois appelés non alignés, cherchent à adopter une position politique intermédiaire entre celles des deux premiers groupes, dont ils se distinguent en général par leur stade de développement économique et social.

Bien que le préambule de la Charte se présente comme une déclaration faite au nom de « Nous, peuples des Nations Unies... », les rédacteurs n'avaient pas l'intention de faire de l'Organisation un gouvernement mondial, pas plus qu'ils n'envisageaient l'Assemblée générale comme un parlement universel. L'O.N.U. demeure une association d'États souverains, « un centre où s'harmonisent les efforts des nations ». Néanmoins, à l'instar de ce qui se passe en démocratie parlementaire, l'élément déterminant dans sa conception, son atmosphère et son fonctionnement a toujours été l'interaction de la majorité et de la minorité, caractérisée par un affrontement aussi marqué que mesuré entre les deux parties. Celui-ci a pris, au cours des ans, des aspects différents, opposant, tour à tour, États communistes et occidentaux, colonialistes et anticolonialistes, pays en voie de développement et pays industrialisés, et enfin riches et pauvres.

Le premier de ces antagonismes avait déjà fait son apparition lors de la création des Nations Unies. Il a amené des compromis qui se reflètent dans la Charte elle-même, dont il a rendu l'application intégrale impossible. C'est ainsi que, par exemple, la disposition relative à l'usage, sous le contrôle du Conseil de sécurité, des forces armées pour maintenir ou